

Le 14 septembre 2026

L'honorable Marjorie Michel, C.P., députée
Ministre de la Santé
Santé Canada
70, promenade Colombine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Madame la Ministre,

Au nom de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC), la voix nationale de plus d'un demi-million d'infirmières, d'infirmiers et d'infirmières praticiennes et infirmiers praticiens, nous vous écrivons pour vous faire part de nos vives préoccupations concernant le projet de loi 11 de l'Alberta et ses répercussions sur l'accès équitable aux soins de santé ainsi que sur les principes de la Loi canadienne sur la santé.

L'AIIC est profondément préoccupée par l'expansion d'un système de santé à deux vitesses qui permet aux patients ayant les moyens de payer de leur poche d'accéder plus rapidement à des soins médicalement nécessaires que ceux qui dépendent du système financé par l'État. En vertu de ce projet de loi, les médecins peuvent facturer des services de santé au régime public tout en exigeant des patients qu'ils paient de leur poche pour les mêmes services dans le cadre de leur pratique privée.

Notre système de santé repose sur une valeur et une conviction communes : l'accès aux soins médicalement nécessaires doit être fondé sur les besoins en matière de santé, et non sur la capacité de payer d'une personne. Le projet de loi 11 menace ce principe fondamental.

À un moment où les systèmes de santé partout au Canada sont déjà confrontés à d'importantes pressions sur les effectifs, l'expansion de la prestation privée à but lucratif risque de détourner des ressources et des professionnels de la santé du système financé par l'État. Des décennies de données probantes à l'échelle internationale sont sans équivoque : les systèmes de santé à but lucratif sont moins efficaces sur le plan des coûts et ne permettent pas de réduire les temps d'attente. Au contraire, ils détournent des ressources des systèmes financés par l'État, aggravent les problèmes d'accès et entraînent de moins bons résultats en matière de santé.

À titre d'exemple, les données de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) estiment à 10 164 \$ le coût hospitalier moyen d'une arthroplastie de la hanche ou du genou, sans compter les coûts liés aux médecins et à la réadaptation. En comparaison, les cliniques privées à but lucratif facturent de deux à trois fois plus cher que ce que la même intervention coûte au système financé par les contribuables. De plus, les systèmes de santé à but lucratif ont régulièrement recours à l'écroulement des patients, en sélectionnant les cas les plus rentables,

tout en transférant au système financé par les contribuables le fardeau associé aux complications qui peuvent en découler.

Nous reconnaissons les défis auxquels les gouvernements sont confrontés pour réduire les temps d'attente et répondre à des besoins en santé de plus en plus complexes. Les infirmières, les infirmiers et les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens constatent ces pressions au quotidien et comprennent leurs répercussions sur les patients, les familles et les communautés. Toutefois, la prestation privée à but lucratif n'est pas la solution.

Il existe de meilleures façons de réduire les temps d'attente et d'améliorer l'accès aux soins. L'AIIC réclame depuis longtemps la modernisation de la Loi canadienne sur la santé afin qu'elle reflète mieux la façon dont les soins de santé sont aujourd'hui dispensés. Le Canada peut améliorer l'accès, l'efficacité et la viabilité du système en permettant aux infirmières et infirmiers ainsi qu'aux autres professionnels de la santé réglementés de mettre pleinement à profit leurs connaissances et leurs compétences dans les limites de leur champ d'exercice prévu par la loi, et en élargissant les modèles de soins dirigés par le personnel infirmier, les modèles dirigés par des infirmières praticiennes et infirmiers praticiens ainsi que les modèles interprofessionnels axés sur le travail en équipe.

Madame la Ministre, vous vous êtes décrite comme la « gardienne de la Loi canadienne sur la santé ». Cette responsabilité revêt une importance toute particulière aujourd'hui. Le gouvernement fédéral doit faire respecter les principes de la Loi canadienne sur la santé et protéger l'accès équitable aux soins médicalement nécessaires.

Par conséquent, l'AIIC demande au gouvernement fédéral de :

- Protéger et faire respecter la Loi canadienne sur la santé, notamment en évaluant la mise en œuvre du projet de loi 11 par l'Alberta et en prenant les mesures appropriées, comme une déduction équivalente, dollar pour dollar, du Transfert canadien en matière de santé lorsqu'un cas de non-conformité est établi;
- Faire progresser la modernisation de la Loi canadienne sur la santé afin qu'elle reflète les modes contemporains de prestation des soins, tout en protégeant ses cinq principes fondamentaux, notamment en appliquant pleinement la directive fédérale de 2025 exigeant que les provinces couvrent les services fournis par les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens;
- Travailler avec les provinces et les territoires afin de mieux mettre à profit les effectifs de santé du Canada en éliminant les obstacles qui empêchent les professionnels d'exercer pleinement le champ d'exercice que leur confère la loi et en élargissant les modèles de soins dirigés par le personnel infirmier, les modèles dirigés par les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens ainsi que les modèles de soins en équipe. Cela

comprend le recours à des solutions de santé numérique et de soins virtuels sécurisées et interopérables afin d'améliorer l'accès aux soins ainsi que leur continuité et leur coordination.

L'AIC demeure résolument engagée envers un système de santé public et sans but lucratif, dans lequel les dépenses en santé sont utilisées de manière efficiente et où l'accès aux soins repose sur les besoins plutôt que sur la capacité de payer. Nous serions heureux d'avoir l'occasion de vous rencontrer afin de discuter de ces recommandations et de la façon dont les effectifs infirmiers du Canada peuvent contribuer à renforcer le système public.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Dr. Tracie Risling
Présidente, AIC



Dr. Valerie Grdisa
Directrice Générale, AIC